

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS565

AMENDEMENT

présenté par
M. Odoul, M. Bentz, Mme Pollet et Mme Hamelet

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.